

# **Le bilinguisme comme moyen ou objectif de l'enseignement bilingue ? De la (non)conception d'un bilinguisme préexistant**

**Jésabel ROBIN**

Haute École Pédagogique Germanophone de Berne – Suisse

## **Résumé**

Le contexte sociolinguistique de la Suisse, officiellement plurilingue, est extrêmement complexe. Mises à part les très rares communes officiellement bilingues, son fonctionnement a plus trait à la juxtaposition de communes à fonctionnement monolingue. Entre langues officielles (allemand, français et italien) et langues nationales (les trois précédentes plus le romanche), plurilinguisme constitutionnel et principe de territorialité, le statut accordé aux langues induit des rapports de force qui se traduisent par des rapports ambigus entre ses différentes communautés linguistiques. Malgré une volonté politique affichée de promouvoir le plurilinguisme, dans la pratique, la Suisse ne dispose que de très peu d'écoles proposant un enseignement bilingue systématisé. Nous allons nous pencher sur quelques unes des conceptions qui ont guidé jusqu'alors les modèles d'enseignement bilingue les plus notoires. Nos réflexions à leur égard sont la base du modèle sur lequel nous travaillons actuellement et que nous présenterons dans les grandes lignes.

## **Mots clés**

Politiques linguistiques et éducatives, contexte sociolinguistique, Suisse, enseignement bilingue, politiques linguistiques familiales.

## **Abstract**

Switzerland is officially a multilingual country with German, French and Italian as its official languages and Romansh as its fourth national language. However, this does not mean that all these languages are in use by all administration. In fact, the territory works more like a juxtaposition of monolingual areas. Furthermore the number of German speakers outcomes by far the number of French and Italian speakers which often leads to some more or less open conflicts and ambiguous relationship between citizens who speak different languages. If Switzerland theoretically promotes multilingualism, there are practically very few bilingual or multilingual school programs. We will study the cases of some public schools which offer bilingual education in German and French. We will present some reflections about their design and sketch out the principles of the bilingual program we are currently working on.

## **Keywords**

Education and language policies, sociolinguistic, Switzerland, bilingual éducation, family language policy.

## 1. Introduction : la Suisse entre plurilinguisme constitutionnel et fonctionnements monolingues juxtaposés

Si la Suisse est un petit pays par sa superficie, elle n'en est pas moins d'une grande complexité sur les plans linguistiques, culturels et politiques (Veillette et Gohard-Radenkovic, 2012) et les enjeux liés aux langues y sont inséparables de ceux liés à la cohésion nationale (Conti, De Pietro et Matthey, 2012). Depuis 1848, il y a égalité de droit sur le plan fédéral entre les trois langues officielles (allemand, français, italien). Toutefois, entre langues officielles, langues nationales<sup>1</sup>, plurilinguisme constitutionnel et principe de territorialité, le statut accordé (ou non) aux langues en Suisse contribue aux rapports ambigus entre les différentes communautés linguistiques<sup>2</sup>. La dissymétrie démographique est importante : les Alémaniques représentent plus de 66% de la population, les Francophones 18% et les Italophones 6%. Si ce déséquilibre est un paramètre important dans l'étude des rapports entre les communautés, le choix de la terminologie pour nommer la langue l'est tout autant. Dans tous les programmes scolaires suisses actuels (quelle que soit la région linguistique), on désigne les autres langues nationales « étrangères ». Ainsi le français est langue étrangère dans les cantons alémaniques, même ceux où son enseignement est obligatoire<sup>3</sup>. Une langue peut ainsi avoir un statut différent (officielle, nationale, étrangère) selon la localité et/ou selon le niveau responsable du domaine (fédéral, cantonal ou communal). « Les politiques linguistiques sont menées pour l'essentiel au niveau des cantons et de leur organisation sans pouvoir contraignant » (Widmer, 2004 : 210). Le « principe de protection des langues (...) garantit que les langues nationales conservent la prépondérance dans leurs propres territoires de diffusion » (Lüdi, 1997 : 642). Il se traduit par l'enracinement géographique et détermine que là où une langue est majoritaire, elle est langue officielle. Une commune est bilingue si sa « minorité linguistique » représente 30% de la population communale, ce qui est rare. Les cantons ne correspondent pas aux communautés linguistiques : trois des 26 cantons sont bilingues et un est trilingue (à l'intérieur de ces cantons le principe de territorialité s'applique et détermine la langue officielle locale) :

Sous des discours officiels prônant un plurilinguisme plus fantasmé que réel, on retrouve deux attitudes partagées par les Suisses : l'accord tacite de ne pas parler des désaccords (...) et le déni d'un fonctionnement en fait monolingue (Veillette et Gohard-Radenkovic, 2012 : 102).

À l'exception des rares communes bilingues, à chaque commune ne correspond en fait qu'une seule langue de fonctionnement public. Les administrations et services publics locaux, dont dépendent les écoles, sont exclusivement offerts dans la langue locale.

Par ailleurs, la Suisse alémanique dans son ensemble est caractérisée par une diglossie<sup>4</sup> entre allemand standard et dialectes alémaniques (dont la plupart sont inter-compréhensibles). La distribution fonctionnelle entre l'écrit et l'oral est claire : « L'allemand standard est pour l'essentiel à l'écrit tandis que les échanges oraux, même à la radio, recourent généralement à un parler » (Widmer, 2004 : 11). En tant que langue administrative, l'allemand est la langue officielle et celle de scolarisation en Suisse alémanique. Bien que véhiculaires, omniprésents

---

<sup>1</sup> Si le romanche a acquis en 1939 le statut de quatrième « langue nationale », il n'est officiel que dans le canton des Grisons.

<sup>2</sup> Le terme provient de la Constitution de 1999 : « population ou groupe d'individus partageant de fait la même langue ».

<sup>3</sup> Pour les Francophones qui représentent en moyenne 4.6% de la population vivant en Suisse alémanique (Lüdi et Werlen, 2005 : 29), le français est ainsi localement langue étrangère.

<sup>4</sup> Les Alémaniques sont de fait plurilingues.

et porteurs de valeurs identitaires, les dialectes n'ont aucun statut officiel<sup>5</sup>. Toutefois, et uniquement pour simplifier ici notre propos, nous parlerons dorénavant de l'« allemand » et des « Alémaniques ».

Si la Suisse est souvent présentée comme un modèle de plurilinguisme réussi, « l'exception suisse » (Ogay, 2000 : 133), cette relative paix tient à tout un pan mythique de l'identité nationale. Le mythe de la *Willensnation*, c'est-à-dire la volonté de former une nation tout en reconnaissant des communautés, est garant d'une certaine cohésion nationale. Pourtant, c'est le vocabulaire de la domination (numérique) qui est le plus fréquemment utilisé pour décrire les « rapports de force entre les régions » (Allemann-Ghionda, Goumoëns et Perregaux, 1999 : 6) :

les langues nationales dont on parle quotidiennement dans les médias en termes de rapports de force entre les langues « minoritaires » et langue « majoritaire » (Gohard-Radenkovic, 2008 : 243).

Complexe et empreinte de sentiments ambigus, la réalité est en fait ainsi loin de l'image d'Epinal. La « Suisse aux quatre langues » est un « mythe tenace » (Schlöpfer, 1985), un « fantasme national » (Cichon et Kremnitz, 1996 : 132) et ce serait le cloisonnement qui expliquerait la relative paix : « vivant les uns à côté des autres (..) on se comprend bien parce qu'on ne se connaît pas » (Windisch, 2007 : 14). Depuis le refus de l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen, « selon le vœu de la majorité alémanique et contre l'avis de la minorité romande, le 6 décembre 1992 » (Ogay, 2000 : 133), on parle de « crise de la cohésion nationale » (Widmer, 2004 : 7). Depuis lors, les mesures éducatives se multiplient pour sortir de la « guerre des langues » (Ackin Muji, 2007 : 311), instrumentalisant largement l'enseignement des langues.

## **2. Le bilinguisme des enfants. Entre doxa plurilingue<sup>6</sup> et politiques linguistiques familiales**

Le terme « bilingue » est polysémique (Duverger, 2009). « Être bilingue » (Lüdi et Py, 1986) et s'autodéfinir bilingue (ou non) dépend de la conception que l'on s'en fait (Duchêne, 2000). Autrefois perçu comme une pathologie<sup>7</sup>, le bilinguisme a depuis été réhabilité. Si le mythe du bilingue parfait a scientifiquement été déconstruit, on oppose encore deux visions courantes sur le bilinguisme. D'un côté, une vision fractionnée qui considère que le bilingue<sup>8</sup> « est l'équivalent de deux personnes monolingues », de l'autre une approche plus holistique où le bilingue est perçu comme un « locuteur-auditeur compétent doté d'un profil linguistique unique » (Grosjean, 1989). Il est rare de maîtriser également deux langues dans tous les contextes de communication possibles (Herdina et Jessner, 2002), la plupart des individus bilingues disposant en fait, en fonction d'un contexte donné, d'une langue plus forte que l'autre. Un bilingue dispose ainsi d'une expérience variée et donc inégale de chacune des deux langues (Buser, 2016). Un « bilingue » dans le contexte qui nous intéresse est un individu pour lequel deux langues sont présentes au quotidien dans divers contextes<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> Rappelons la maxime « une langue est un patois qui a réussi » (Walter, 1988 : 18) complétée par Calvet « qui a réussi politiquement » (2002 : 77).

<sup>6</sup> Voir Adami et André (2015).

<sup>7</sup> On « associait autrefois systématiquement le bilinguisme avec toute une série de problèmes au niveau non seulement du langage, mais aussi de l'intelligence, des mœurs et du caractère, les bilingues seraient en fait des bilingoïdes » (Brohy, 2012 : 62).

<sup>8</sup> Le genre masculin désigne à titre épïcène aussi bien les femmes que les hommes.

<sup>9</sup> De manière tout à fait réductrice puisque, ces « bilingues »-là, sont pour la plupart en fait des plurilingues.

Les langues sont des instruments de pouvoir et, face au « foisonnement des situations linguistiques » (Andrée Tabouret-Keller et Varro, 1999) plus ou moins heureuses du bi/plurilinguisme individuel, les opinions envers le bilinguisme divergent. Si « il y a des bilingues heureux ! », d'autres rejettent le bilinguisme (Andrée Tabouret-Keller et Varro, 1999) et les témoignages malheureux de « bilinguisme nocif » (Tabouret-Keller, 2011) ne manquent pas<sup>10</sup>. En fonction de leur légitimité symbolique ou effective, les langues peuvent même être des instruments d'inclusion ou d'exclusion (Duchêne, 2013) et tous les bi/plurilinguismes ne se valent pas<sup>11</sup>. Ainsi le bi/plurilinguisme comme « nouvelle idéologie dominante » (Maurer, 2011) est à considérer avec prudence.

L'étude des « solutions adoptées pour gérer le capital linguistique de la famille » (Deprez, 1996 : 40) analyse les comportements adoptés par les familles. Plusieurs travaux se sont penchés sur les stratégies de couples mixtes plurilingues (Zeiter, 2018) et sur les enjeux du choix de langue(s) de scolarisation des enfants, comme par exemples dans les familles basques (Lacroix, 2014), franco-ontariennes (Heller et Levy, 1994) ou fribourgeoises (Brohy, 1993). Les langues sont considérées comme un capital familial à conserver : « *Zweisprachige Eltern wollen ihre Kinder zweisprachig "machen"* »<sup>12</sup> » (Brohy, 1993 : 73).

Il semble admis qu'en région officiellement monolingue, les enjeux du bilinguisme familial sont liés à la transmission aux enfants. Le concept de politique linguistique familiale (Dreyfus, 1996) (dorénavant PLF) recouvre les stratégies sociolinguistiques et socio-éducatives des parents :

La plupart des États légifèrent sur le statut, les domaines d'emploi et la norme des langues parlées sur leur territoire. Ces actions politiques touchent les domaines de la vie publique. (...) On peut donc poser, par comparaison, l'idée d'une « politique linguistique familiale » pour rendre compte de la façon dont les familles bilingues gèrent leurs langues (Deprez, 1996 : 35).

Choisir la langue de scolarisation de ses enfants n'est pas un acte anodin puisque la langue transmet avec elle un poids institutionnel et un caractère normatif (Verdelhan-Bourgade, 2002) et relève des PLF. Nous avons identifié plusieurs types de PLF chez les parents d'enfants bilingues en contexte alémanique<sup>13</sup>. S'ils tendent à maintenir autant que possible les deux langues (le bilinguisme de l'enfant étant perçu comme positif), tous n'adoptent pas les mêmes stratégies. Langue(s) familiale(s) et langue(s) de l'école sont articulées sur un mode compensatoire ou complémentaire mais toujours l'une par rapport à l'autre. Soit la langue de scolarisation correspond à la langue forte familiale (faciliter la réussite scolaire, école la plus proche du domicile, etc.), soit la langue de scolarisation correspond à la langue familiale plus fragile (souci de compensation et de rétablir un équilibre entre les langues, etc.). Il y a enfin de ces parents qui ne souhaiteraient pas inscrire leur enfant dans un cursus bilingue, suivant l'idée qu'il n'en a pas besoin puisqu'il est « déjà » bilingue (enseignement bilingue perçu comme un lieu de « fabrication » du bilinguisme).

<sup>10</sup> Voir le « le plurilinguisme comme fardeau » (Robin, 2015 : 359).

<sup>11</sup> Depuis Bourdieu (1980), on parle des langues en termes économiques. Considérer un « marché aux langues », c'est se débarrasser d'une vision naïve « linguistico-politiquement correcte » (Calvet, 2002 : 91) sur la soi-disant égalité des langues.

<sup>12</sup> Notre traduction : « Les parents bilingues veulent rendre leurs enfants bilingues ».

<sup>13</sup> Nous n'avons pas effectué d'enquête de terrain. Les PLF présentées sont loin d'être exhaustives. Elles sont issues de discussions informelles que nous avons eues avec d'autres parents d'enfants bilingues au titre privé de parent (nous-mêmes) d'enfants bilingues en contexte alémanique, ainsi que de celles que nous avons à titre professionnel avec divers acteurs et co-acteurs des institutions scolaires alémaniques et romandes (parents d'élèves, enseignants, etc.) dans le cadre de nos fonctions de formatrice à la *Pädagogische Hochschule Berne* (PHBern). La PHBern est l'institution germanophone du canton de Berne pour la formation initiale des enseignants.

### 3. De la diversité des modèles d'enseignement bilingue

S'il ne règle pas les problèmes d'échec scolaire, il est prouvé que l'enseignement bilingue ne les amplifie pas non plus et que rien ne le destine prioritairement aux meilleurs élèves (Duverger, 2009 : 75). Contrairement aux idées reçues, l'enseignement bilingue (quel que soit le modèle) ne s'adresse pas à un type d'élèves en particulier et la prétendue surcharge pour les élèves faibles n'est aucunement fondée. Il n'y a aucune contre-indication scientifiquement prouvée à ce type d'enseignement :

Nous n'avons jamais pu obtenir de preuve sérieuse que les échecs, au demeurant moins fréquents dans ces classes que dans les classes monolingues, étaient dus à la présence des deux langues dans la classe. (...) L'enseignement bilingue ne règle pas les difficultés scolaires, notamment à l'écrit, et un « mauvais élève » ne devient pas « bon élève », mais il dispose de deux langues de communication et d'apprentissages potentiels ultérieurs au lieu d'une (Duverger, 2009 : 73-75).

En soi, l'enseignement bilingue ne s'adresse donc pas à un public d'élite. En revanche, il est certain que d'enrichir son répertoire linguistique de langues valorisées et légitimées (comme le sont l'allemand et le français en contexte alémanique) est attractif. Nous avons dit que les langues sont de puissants instruments de pouvoir (Duchêne, 2013) et qu'il y a des plurilinguismes plus ou moins légitimés. Les écoles pratiquant l'enseignement immersif en Suisse, quelle que soit la formule adoptée, sont régulièrement taxées d'élitisme et ce malgré les précautions éthiques et sociales pourtant forcément respectées dans les établissements publics<sup>14</sup> :

Parfois, il y a confusion par rapport aux moyens et aux buts. Ainsi, les licences bilingues de l'Université font référence à un cursus universitaire bilingue et pas forcément à une personne diplômée qui serait complètement bilingue au terme de ses études (Brohy, 2005/ 2008 : 149).

Tout comme donner une définition indiscutable de « bilingue » s'avère vain, énumérer tous les modèles d'enseignement bilingue possibles est ardu. Sous l'impulsion du Conseil de l'Europe, la tendance est d'ailleurs à l'élargissement de l'offre scolaire immersive (Cavalli et Matthey, 2009). Le nombre d'écoles privées et publiques en Europe proposant des enseignements bilingues (la plupart avec l'anglais) est difficile à recenser tellement les modèles varient, allant des plus complexes (toutes les disciplines enseignées strictement dans les deux langues à parts égales) aux plus souples (quelques séquences en immersion). Pour simplifier, nous proposons dorénavant la définition générale suivante : « enseignement complet ou partiel d'une ou de plusieurs disciplines non linguistiques dans une langue seconde ou étrangère » (Brohy et Gajo, 2008 : 3). Il existe ainsi une très grande variété dont les plus communes sont l'enseignement en immersion, l'enseignement plurilingue et l'immersion réciproque (Brohy et Gajo, 2008 : 3). Ainsi toutes les conceptions identifiées ci-avant (enseignement bilingue comme lieu de fabrication du bilinguisme ou de compensation de la langue familiale fragile ou correspondant au profil des familles bilingues, etc.) sont légitimes. La loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques suisses de 2007 vise :

- a) à renforcer le quadrilinguisme qui caractérise la Suisse ;
- b) à consolider la cohésion nationale ;
- c) à encourager le plurilinguisme individuel et institutionnel dans la pratique des langues nationales ;
- d) à sauvegarder et à promouvoir le romanche et l'italien en tant que langues nationales<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> Associer le projet de vouloir doter son enfant de compétences valorisées ne correspond en soi à aucune définition de l'élitisme.

<sup>15</sup> Loi sur les langues de 2007, voir le lien sous « documents en ligne ».

Toutes les conditions semblent réunies pour soutenir politiquement l'enseignement bilingue. Alors même que le pays est plurilingue et que ces enseignements ont le vent en poupe (Windisch, 2007), il existe en Suisse très peu d'écoles proposant un enseignement bilingue systématisé pour l'ensemble des onze années de la scolarité obligatoire<sup>16</sup>. Les quelques projets pionniers sont très peu documentés.

#### 4. L'exemple biennois : Les enjeux du vivre-ensemble

Le projet Filière bilingue (Fi-Bi) en revanche est davantage documenté. La Fi-Bi est une école de la ville officiellement bilingue allemand-français de Biel/Bienne du canton de Berne. Les deux communautés linguistiques sont démographiquement à peu près équivalentes, avec tout de même une majorité alémanique. Si le bilinguisme y est une réalité des institutions, cela ne signifie pas forcément que le bilinguisme individuel y soit la règle<sup>17</sup> : environ 33% des habitants se déclarent bilingues et 20% se déclarent trilingues<sup>18</sup>. La présence d'allophones y est importante puisque qu'avec 28% d'étrangers<sup>19</sup>, Bienne possède l'un des taux les plus élevés de Suisse alémanique. Cette mixité se doit d'être reflétée dans la composition des classes des établissements publics. La Fi-Bi est ainsi conçue pour ce contexte sociolinguistique et soigne l'idée du vivre-ensemble des deux communautés.

Projet pilote démarré en 2010, la Fi-Bi est basée sur le concept de l'immersion réciproque, c'est-à-dire que les classes sont composées à parts égales de francophones et d'alémaniques (Buser, 2014) qui se soutiennent mutuellement dans les apprentissages et mettent en avant les « techniques collaboratives, apprentissages par les paires, etc. » (Brohy et Gajo, 2008 : 3). Les enseignements sont dispensés dans les deux langues mais pas à parts égales. Chaque classe a une langue dite forte et qui détermine la langue d'enseignement de la plus grande partie horaire du plan d'études et des manuels<sup>20</sup>, ainsi que la langue de l'enseignant principal de la classe. Certaines classes sont à dominante allemande, d'autres à dominante française, même si elles sont toutes composées approximativement selon les mêmes quotas : un tiers d'alémaniques, un tiers de francophones et un tiers d'allophones<sup>21</sup>. Ainsi la langue forte d'une classe ne correspond pas à la langue forte des élèves (seulement pour un tiers d'entre eux). La langue est dite forte dans le sens où c'est la langue forte du programme scolaire. Un deuxième enseignant, dont la langue première est l'autre langue, vient dispenser le reste des disciplines.

La Fi-Bi est un succès à plusieurs égards. À l'image de la *Willensnation*, elle permet aux deux communautés linguistiques en présence, non seulement de se rencontrer, mais surtout de partager l'expérience commune de la scolarité. L'immersion réciproque implique une étroite coordination et des échanges intensifs entre les deux enseignants d'une classe. Cela illustre une collaboration professionnelle réussie entre des représentants des deux communautés. Il est à noter que la Fi-Bi ne semble rencontrer aucune difficulté pour recruter d'année en année des enseignants motivés<sup>22</sup>. De plus, elle a créé un précédent en termes de travail didactique : personne n'avait jusqu'alors entrepris de réflexions pratiques sur les possibilités de lier les

<sup>16</sup> L'enseignement immersif est en revanche plus répandu au niveau secondaire supérieur.

<sup>17</sup> Distinguer bilinguisme institutionnel et bilinguisme individuel.

<sup>18</sup> Statistiques officielles de la ville de Bienne, voir le lien sous « documents en ligne ».

<sup>19</sup> Statistiques du canton de Berne dans son « Projet d'aide sociale à la ville de Berne » de décembre 2013, voir le lien sous « documents en ligne ».

<sup>20</sup> Soit le curriculum alémanique *Lehrplan 21*, soit le curriculum romand Plan d'Etudes Romand (PER).

<sup>21</sup> La Fi-Bi n'échappe pas aux accusations d'élitisme. Avec un tiers d'Allophones dans la composition de ses classes, la qualification ne semble pourtant pas être en adéquation avec la réalité mais l'enseignement bilingue y correspondant à une plus-value en termes de PLF.

<sup>22</sup> Article du 20.02.14, voir le lien sous « documents en ligne ».

plans d'études alémaniques et romands. Son travail pionnier et ambitieux est une source d'inspiration pour d'autres modèles d'enseignement bilingue en Suisse.

En outre, les résultats des études scientifiques qui ont accompagné cette filière ont montré que les élèves réussissent aussi bien que la moyenne nationale aux examens de fin de cycle (Buser et Melfi, 2015). Ainsi, les francophones ne sont pas moins bons en français que leurs camarades scolarisés exclusivement français, ni les alémaniques moins bons en allemand que leurs camarades exclusivement scolarisés en allemand.

Enfin, le succès auprès du public se lit aux listes d'attentes, dépassant plusieurs fois la capacité d'accueil et nécessitant des critères de sélection comme par exemple les quotas respectueux des situations linguistiques et socio-économiques dans la composition des classes<sup>23</sup>. La proximité du domicile familial est également un critère<sup>24</sup>.

Se pose la question pour les familles bilingues de déclarer son enfant comme alémanique ou comme francophone. Basé sur simple déclaration des parents, ce choix réduit le bilingue à une seule de ces « deux personnes monolingues », chaque élève tenant ensuite le rôle (didactisé même) de représentant de « son » groupe linguistique. La catégorie bilingue n'existant pas, le bilinguisme individuel (33% de la population) n'est pas pensé comme « déjà-là ». Le bilinguisme institutionnel en revanche est posé en tant que moyen : le cursus est bilingue mais n'est pas conçu pour les bilingues. Cette conception de l'enseignement bilingue renvoie au type de PFL identifié ci-avant comme lieu de fabrication du bilinguisme. C'est un modèle qui « pré-pense » les alémaniques, les francophones et les allophones, mais pas les bilingues.

## **5. L'exemple bernois en devenir : Le bilinguisme comme « déjà-là », comme moyen et comme objectif**

Bien que capitale fédérale et capitale cantonale d'un canton bilingue, la ville de Berne est officiellement exclusivement germanophone. Environ 4 000 francophones (nationalités suisse et étrangères confondues) y résident, soit environ 3% de sa population<sup>25</sup>. Les services publics locaux, dont l'école, y sont exclusivement offerts en allemand. C'est l'administration scolaire communale *Schulamt – Direktion für Bildung, Soziales und Sport* (BSS) qui gère la quarantaine d'écoles publiques de niveau de scolarité obligatoire de la ville. Toutes ont l'allemand comme langue exclusive de scolarisation et aucune ne propose le moindre programme d'immersion<sup>26</sup>.

---

<sup>23</sup> Répondant aux valeurs démocratiques de l'école publique certes, mais qui pourraient mener à ce que des familles bilingues désireuses de scolariser leur enfant dans l'enseignement bilingue s'en voient refuser l'accès au profit de familles allophones.

<sup>24</sup> Ainsi résider dans le périmètre (parfois calculé en mètres) de l'école bilingue est convoité. On voit alors se développer des phénomènes relevant des PLF : certaines familles sont prêtes à déménager stratégiquement dans ce périmètre, ce qui entraîne en parallèle des effets en urbanisme puisque un quartier peut subitement devenir très prisé.

<sup>25</sup> Enquête de 2015 de la Statistique de Berne (plusieurs langues premières peuvent être déclarées), voir le lien sous « documents en ligne ». Toutefois les représentants des corps diplomatiques ne sont pas recensés. Berne étant la capitale, cela représente une importante communauté non répertoriée.

<sup>26</sup> Il existe toutefois deux écoles ayant le français pour exclusive langue de scolarisation : l'Ecole Française Internationale de Berne (EFIB) qui est privée et régie par l'Education nationale française et l'Ecole Cantonale de Langue Française (ECLF) qui a le statut d'école cantonale et n'est pas régie par la BSS et se situe dans un quartier périphérique de la ville.

Répondant à la demande de parents francophones, la BSS travaille actuellement à doter la capitale de « classes bilingues » (Cla-Bi) publiques<sup>27</sup>. Inspiré par le succès des expériences biennoises, le concept Cla-Bi répond toutefois aux besoins d'un tout autre contexte sociolinguistique. Les enjeux à Berne sont de trois ordres :

- soutenir le rare bilinguisme français-allemand « déjà-là » et fragilisé par le contexte officiel monolingue germanophone<sup>28</sup> ;
- rendre accessible au plus grand nombre l'autre grande langue nationale par l'intermédiaire de l'enseignement bilingue ;
- assumer une fonction symbolique et politique de pont entre les deux communautés linguistiques du canton.

Actuellement en cours d'élaboration<sup>29</sup>, le concept tend ainsi à valoriser le bilinguisme préexistant français-allemand à Berne. Ouvertes aussi bien aux alémaniques qu'aux allophones, les Cla-Bi donneraient priorité au besoin (en cas de dépassement de la demande par rapport à l'offre et donc de sélection) aux enfants bilingues de cet espace alémanique. Par ailleurs, aucun critère, autre que résider en ville de Berne, ne sera établi en termes de proximité avec l'école.

Le concept proposera un modèle d'enseignement à parts égales des deux langues dès le début de l'école obligatoire (vers l'âge de 4 ans), considérant à la fois le français et l'allemand comme langues premières et combinant à parts égales les plans d'étude *Lehrplan 21* et *PER*. Chaque classe sera encadrée par deux enseignants, l'un dit<sup>30</sup> francophone et responsable de la moitié horaire des enseignements en français (français, histoire/ géographie, sciences, musique, sport) selon le *PER* et ses manuels, et l'autre dit alémanique et responsable de la moitié horaire des enseignements en allemand (allemand, mathématiques, arts plastiques) selon le *Lehrplan 21* et ses manuels. Loin d'être exclue d'un enseignement, la langue partenaire pourra toutefois toujours s'inviter et les transferts, interférences et autres formes de *translanguaging* seront autant de marqueurs du processus du développement des langues, processus documenté par le biais d'un Portfolio individuel.

Nous avançons que si dès l'âge de 4 ans les élèves sont exposés à parts égales aux deux langues dans leur quotidien scolaire, ils arriveront sans distinction de langue(s) première(s) à accéder aux compétences scolaires attendues dans les plans d'études respectifs.

Pariant que c'est plutôt leur rareté en Suisse qui font des écoles bilingues des objets de distinction sociale aux yeux des PLF<sup>31</sup> et crée l'élitisme, nous envisageons à moyen terme de d'en démocratiser l'accès. C'est en répondant en nombre à la demande et en rendant l'offre accessible aux intéressés, plutôt qu'en les sélectionnant, que nous entendons répondre aux éventuelles accusations. Nous ouvrirons au besoin des Cla-Bi au sein d'une 2<sup>ème</sup> école d'un autre quartier, puis d'une 3<sup>ème</sup> école, etc. L'ouverture dans une école préexistante de la toute

---

<sup>27</sup> La communication médiatique ainsi que la campagne d'informations auprès des parents devraient être lancées au printemps 2018.

<sup>28</sup> Une langue de scolarisation possible actuellement (allemand ou français). Faire un choix c'est forcément s'amputer d'une partie de cette identité de « locuteur-auditeur compétent doté d'un profil linguistique unique » : laquelle des deux choisir ?

<sup>29</sup> Avec notre participation au titre de didacticienne de la PHBern.

<sup>30</sup> « Dit » francophone ou « dit » alémanique dans le sens où nous ne souhaitons pas l'enfermer sous une étiquette simpliste. Cette personne peut tout-à-fait être elle-même bilingue français-allemand et/ou plurilingue, mais chacun est responsable d'un type d'enseignement et sera pour les élèves la personne de référence à une langue de scolarisation.

<sup>31</sup> L'émulation autour du nombre restreint de places dans ces écoles crée et entretient de fait « la distinction » (Bourdieu, 1979).



première classe enfantine Cla-Bi (20 élèves) est prévue pour 2019. Chaque année une nouvelle classe enfantine ouvrira, ce qui signifie que les élèves de la première volée seront les premiers à expérimenter chaque niveau de la scolarité, niveau qui sera ensuite pérennisé.

Il n'y a pas plus de définition irréfutable de « bilingue » que de moyen de s'assurer de la véracité des déclarations de parents au sujet de la ou des langue(s) de leur enfant. Ainsi la question essentialisante d'être ou de se déclarer « bilingue », « alémanique », « francophone » ou « allophone » n'est pas pertinente pour le contexte bernois. Si la promotion du bi/plurilinguisme doit passer, entre autres, par la reconnaissance et la valorisation de ce qui est déjà existant, l'enseignement bilingue tel qu'en cours de conception pour les Cla-Bi sera accessible quelle(s) que soi(en)t la ou les identité(s) que l'on se donne. Ainsi le bilinguisme individuel sera pensé à la fois comme « déjà-là », comme moyen et comme objectif.

## **6. Conclusion : L'enseignement bilingue à Berne entre pistes didactiques et défis à venir**

Dans le projet Cla-Bi, de nombreuses questions restent en suspens :

- si leur avènement ouvre de prometteuses pistes didactiques dans le domaine de l'enseignement bilingue, le caractère pionnier ayant trait à l'articulation de deux langues premières s'avère être un enjeu de taille et, à ce stade, le concept tâtonne encore ;
- de plus, dans un contexte sociolinguistique suisse tout en tensions, il est possible que les Suisses romands établis en contexte alémanique voient en une immersion partielle du temps scolaire une submersion dans la langue allemande comme c'est le cas au Canada anglophone<sup>32</sup> ;
- enfin, avec dans un premier temps une seule école et donc un quartier donné, la tradition très ancrée des écoles de quartier pourrait opérer une sorte de sélection naturelle auprès des parents intéressés. Les PLF des familles bilingues et francophones de Berne auront-elles raison de la tradition de la proximité ? Le public des Cla-Bi pourrait être tout autre que celui envisagé par ses concepteurs et c'est finalement sans importance puisqu'ils souhaitent éviter les assignations identitaires.

### **Documents en ligne**

Loi sur les langues de 2007 : récupéré le 29 mai 2017

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062545/index.html>

Article « Bienne prolonge le projet jusqu'en 2018 » du 20.02.14 : récupéré le 07 juillet 2017

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Bienne-prolonge-le-projet-jusqu-en-2018-23357596>

Statistiques de la ville de Bienne : récupéré le 07 juillet 2017

[https://www.biel-bienne.ch/fr/pub/administration/mairie/economie\\_marketing\\_de\\_la\\_ville/bilinguisme.cfm](https://www.biel-bienne.ch/fr/pub/administration/mairie/economie_marketing_de_la_ville/bilinguisme.cfm)

---

<sup>32</sup> « La grande majorité des enfants [qui fréquentent les écoles bilingues] sont anglophones. (...) Si les anglophones – dominants – ne prennent pas de risque linguistique en s'immergeant en français, l'inverse ne semble pas toujours vrai, les francophones, immergés en anglais, risquant de perdre leur français dans l'environnement anglophone dominant. La peur des francophones d'être assimilés et intégrés à la culture anglophone dominante en s'immergeant en langue anglaise est évidemment exacerbée par la lutte économique-politique entre [les provinces] » (Duverger, 1996 : 83).

Statistiques de la ville de Berne : récupéré le 07 février 2018

<http://www.bern.ch/politik-und-verwaltung/stadtverwaltung/prd/abteilung-aussenbeziehungen-und-statistik/statistik-stadt-bern>

Projet cantonal d'aide sociale à la ville de Bienne : récupéré le 07 février 2018

[https://www.gef.be.ch/gef/fr/index/soziales/soziales/publikationen/sozialhilfe.assetref/dam/documents/GEF/SOA/fr/Soziales/Publikationen/SH\\_Stand\\_Umsetzung\\_Massnahmen\\_Biel\\_Kanton\\_Bern\\_fr.pdf](https://www.gef.be.ch/gef/fr/index/soziales/soziales/publikationen/sozialhilfe.assetref/dam/documents/GEF/SOA/fr/Soziales/Publikationen/SH_Stand_Umsetzung_Massnahmen_Biel_Kanton_Bern_fr.pdf)

## Références bibliographiques

- Ackin Muji, D. (2007). *Langues à l'école : quelle politique pour quelle Suisse ?* Berne : Peter Lang.
- Adami, H. et André, V. (2015). *De l'idéologie monolingue à la doxa plurilingue : regards pluridisciplinaires*. Berne : Peter Lang.
- Allemann-Ghionda, C., Goumoëns, C. et Perregaux, C. (1999). *Formation des enseignants et pluralité linguistique et culturelle: entre ouvertures et résistances*. Berne : Programme national de recherche 33.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1980). *Ce que parler veut dire, Économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Brohy, C. (1993). Das Sprachverhalten zweisprachiger Paare und Familien in Freiburg. *Bulletin suisse de linguistique appliquée VALS-ALSA*, 58, 69-78.
- Brohy, C. (2005). Apprendre et vivre les langues dans un contexte plurilingue. Dans A. Gohard-Radenkovic (dir.), *Plurilinguisme, interculturalité et didactique des langues étrangères dans un contexte bilingue/ Mehrsprachigkeit, Interkulturalität und Fremdsprachendidaktik in einem zweisprachigen Kontext* (p. 141-157). Berne : Peter Lang.
- Brohy, C. (2012). Rapports entre "petites" et "grandes" langues: tensions et négociations identitaires - exemples dans divers contextes. *Alterstice*, 2, 55-66.
- Brohy, C. et Gajo, L. (2008). *L'enseignement bilingue: état de situation et propositions. Vers une didactique intégrée*. Neuchâtel : CIIP.
- Buser, M. (2014). Deux plans d'études, une école : Scolarisation plurilingue dans la FiBi de Biel/Bienne. Une école publique basée sur le concept de l'enseignement par immersion réciproque. Portrait de la Filière Bilingue. *Enjeux Pédagogiques (HEP-BEJUNE)*, 23, 31-36.
- Buser, M. (2016). *Étude de faisabilité : Formation primaire bilingue / Bilingualer Studiengang HEP-BEJUNE et PHBern*. Biel/Bienne : Éditions HEP-BEJUNE.
- Buser, M. et Melfi, G. (2015). Bilinguisme et multilinguisme : une comparaison entre filière d'enseignement monolingue et filière bilingue par immersion réciproque (FiBi) en Suisse (p. 18-22). Liège : Admee Europe.
- Calvet, L.-J. (2002). *Le marché aux langues : essai de politologie linguistique sur la mondialisation*. Paris : Plon.
- Cavalli, M. et Matthey, M. (2009). Formation des enseignants à l'éducation bi-/plurilingue: point de vue et réflexions sur quelques expériences valdôtaines, *LIDIL*, 39.
- Cichon, P. et Kremnitz, G. (1996). Les situations de plurilinguisme. Dans H. Boyer (dir.), *Sociolinguistique : Territoire et objets* (p. 37-50). Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Conti, V., De Pietro, J.-F. et Matthey, M. (dir.). (2012). *Langue et cohésion sociale. Enjeux politiques et réponses de terrain*. Neuchâtel : Délégation à la langue française.
- Deprez, C. (1996). Une politique linguistique familiale: le rôle des femmes. *Education et sociétés plurilingues*, 1, 35-42.

- Dreyfus, M. (1996). Politiques linguistiques familiales et individuelles: quels modèles? Dans Juillard, C. et Calvet, L.-J. (dir.), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités* (p. 175-181). Paris : AUF Editions.
- Duchêne, A. (2000). Les désignations de la personne bilingue: approche linguistique et discursive. Dans B. Py (dir.), *Analyse conversationnelle et représentations sociales. Unité et diversité de l'image du bilinguisme* (p. 91-113). TRANEL, 32, CLA Neuchâtel.
- Duchêne, A. (2013). La langue comme instrument d'inclusion et d'exclusion. Dans M. Fridman (dir.), *Migration et Ecole* (p. 54-60). Genève : DIP.
- Duverger, J. (1996). *L'enseignement bilingue aujourd'hui*. Paris : Albin Michel.
- Duverger, J. (2009). *L'enseignement en classe bilingue*. Paris : Hachette.
- Gohard-Radenkovic, A. (2008). Un curriculum transdisciplinaire : ses effets sur les futurs enseignants de langue en situation de mobilité. Dans Alao, G., Argaud, E., Derivry-Plard, M. et Leclercq, H. (dir.), *Grandes et petites langues. Pour une didactique du plurilinguisme et du pluriculturalisme* (p. 239-250). Berne : Peter Lang.
- Grosjean, F. (1989). Neurolinguists, beware! The bilingual is not two monolinguals in one person. *Brain and Language*, 36, 3-15.
- Heller, M. et Levy, L. (1994). Les contradictions des mariages linguistiquement mixtes: stratégies des femmes franco-ontariennes. *Langage et société*, 67, 53-88.
- Herdina, P. et Jessner, U. (2002). *A Dynamic Model of Multilingualism – Perspectives of Change in Psycholinguistics*. Clevedon : Multilingual Matters.
- Lacroix, I. (2014). Valeur symbolique de la langue au pays basque français et choix de l'école pour les enfants de couples linguistiquement mixtes. *Langage et société*, 147, 67-82.
- Lüdi, G. (1997). *Le paysage linguistique de la Suisse*. Berne : OFS.
- Lüdi, G. et Werlen, I. (1986). *Etre bilingue*. Berne : Peter Lang.
- Lüdi, G. et Werlen, I. (2005). *Sprachlandschaft in der Schweiz. Eidgenössische Volkszählung 2000*. Neuchâtel : OFS.
- Maurer, B. (2011). *Enseignement des langues et construction européenne. Le plurilinguisme, nouvelle idéologie dominante*. Paris : Éditions des Archives Contemporaines.
- Ogay, T. (2000). *De la compétence à la dynamique interculturelle. Des théories de la communication interculturelle à l'épreuve d'un échange de jeunes entre Suisse romande et alémanique*. Berne : Peter Lang.
- Robin, J. (2015). *"Ils aiment pas le français". Le rapport au français de futurs enseignants du primaire de la PHBern dans leurs récits de formation et de mobilité*. Berne : Peter Lang.
- Schläpfer, R. (1985). *La Suisse aux quatre langues*. Genève : Zoé.
- Tabouret-Keller, A. (2011). *Le bilinguisme en procès, cent ans d'errance (1840-1940)*. Limoges : Editions Lambert-Lucas.
- Tabouret-Keller, A. et Varro, G. (1999). Pour ou contre le plurilinguisme? Des positions contradictoires. *Education et Sociétés Plurilingues*, 6, Editorial.
- Veillette, J. et Gohard-Radenkovic, A. (2012). Parcours d'intégration "à géométrie variable" d'étrangers en milieux plurilingues: le cas du Canton de Fribourg (Suisse). Dans H. Leclercq et H. Adami (dir.), *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation* (p. 89-133). Paris : Presses Universitaires du Septentrion.
- Verdelhan-Bourgade, M. (2002). *Le français langue de scolarisation. Pour une didactique réaliste*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Walter, H. (1988). *Le français dans tous les sens*. Paris: Robert Laffont.
- Widmer, J. (2004). *Langues nationales et identités collectives. Le cas de la Suisse*. Paris : L'Harmattan.
- Windisch, U. (2007). *Le modèle suisse*. Lausanne: L'Âge d'Homme.

Zeiter, A.-C. (2018). *Dans la langue de l'autre. Se construire en couple mixte plurilingue.*  
Lyon : ENS Editions.